

LE RENDEZ-VOUS INCONTOURNABLE DES RESPONSABLES RH DU SECTEUR PUBLIC

Panorama du droit et du contentieux de la fonction publique

Toute l'actualité 2014/2015



- » Droits et obligations des fonctionnaires, décentralisation, parité : quels changements attendre pour la fonction publique en 2015 ?
- » Actualité réglementaire et jurisprudentielle de l'année 2014 : tous les conseils de nos experts pour prévenir et gérer les litiges au sein de votre structure
- » Non-titulaires, concours, déroulement de carrière, rémunération, discipline, congés, accident du travail... : une analyse complète et détaillée des décisions de l'année

Formation d'actualité animée par

Didier Jean-Pierre
UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE
CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE

Jacky Richard
Jérôme Michel
Vincent Daumas
CONSEIL D'ÉTAT

Delphine Krust
SCP KRUST & PENAUD

Jacques Bazin
BAZIN & CAZELLES

Christophe Pichon
CORNET VINCENT SEGUREL & ASSOCIÉS



Panorama du droit et du contenu

MARDI 27 JANVIER 2015

JOURNÉE PRÉSIDÉE ET ANIMÉE PAR : **Didier Jean-Pierre** - Professeur de droit public - UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE
Avocat - Directeur des pôles Fonctions publiques - CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE LYON

ACTUALITÉ
2014/2015



À qui s'adresse cette formation ?

Dans les collectivités territoriales, les administrations centrales et les hôpitaux publics :

- Élus chargés des ressources humaines et/ou du personnel administratif
- Directeurs d'établissements
- Directeurs et directeurs adjoints
- DGS et DGA en charge des ressources humaines
- Directeurs et responsables des ressources humaines
- Chargés d'études RH
- Responsables et gestionnaires du personnel
- Directeurs et responsables juridiques
- Directeurs et responsables du contentieux
- Directeurs et responsables des relations sociales
- Juristes
- Adjoints administratifs
- Assistants juridiques

Centres de gestion de la FPT et délégations du CNFPT

Conseils auprès des organismes publics
Avocats et juristes

8h45 Accueil des participants

NOUVEAUX ENJEUX

9h00 Nouveaux textes, réformes en cours : quels sont les enjeux du droit de la fonction publique pour 2015 ?

- Projet de loi relatif à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires : que faut-il en attendre ?
 - Quelle ambition de la refonte du statut de la fonction publique ?
 - Que se passerait-il si le statut était supprimé ?
 - Quel calendrier de mise en œuvre ?
- Parité, égalité hommes/femmes : quels enjeux ?
- Loi MAPAM et projet de loi de réorganisation territoriale : quels sont les effets de la décentralisation sur la gestion des agents, du personnel non titulaire et des emplois fonctionnels ?
- Quel bilan tirer des élections professionnelles de 2014 ?
 - Quelle nouvelle répartition des forces syndicales ?
 - À quels contentieux s'attendre ? Quelle posture adopter ?

Jacky Richard

Conseiller d'État

Président adjoint de la section du rapport et des études

10h30 Pause-café/Networking

STATUT, RECRUTEMENT, CONCOURS

11h00 Statut, recrutement, gestion des stagiaires : selon quelles modalités ?

- Renouvellement, licenciement : quelle gestion des stagiaires ?
 - Comment faire lorsque le stage se déroule mal ?
 - Quels sont les pouvoirs de l'administration ?
 - À quelles conditions le licenciement est-il possible ?
 - Quelle est la portée de l'obligation de reclassement d'un stagiaire reconnu inapte physiquement ?

CAA Versailles 1^{er} avril 2014, n° 12VE01799
- Quelle responsabilité de la collectivité qui n'assure pas à un travailleur handicapé des conditions de travail compatibles avec son état de santé ?
- CAA Nancy 20 février 2014, n° 13NC00931
- Une collectivité peut-elle instituer une commission de réforme interne ?
- CE 18 juin 2014, n° 369377
- Quelles sont les précautions à prendre en matière de non-discrimination lors du recrutement ? Quels risques pour la collectivité ?

Didier Jean-Pierre

12h30 Lunch

GESTION DES CARRIÈRES

14h00 Avancement, détachement, disponibilité...: comment gérer la carrière des agents ?

- Quelle consultation obligatoire de la CAP en cas de réintégration d'un agent en disponibilité pour un mandat local ?
- CE 28 avril 2014, n° 358439

- Comment apprécier la situation administrative du fonctionnaire détaché ?
- CE 15 janvier 2014, n° 368906
- Comment établir la liste d'aptitude à une promotion interne ?
- CE 12 février 2014, n° 371058
- Quelle application de la loi de 2009 en matière de mobilité ?
- CE 25 juin 2014, n° 365207

Delphine Krust

Avocat Associé

SCP KRUST & PENAUD

15h30 Pause-café/Networking

15h45 Fin de carrière, chômage, licenciement : quelles précautions prendre ?

- Quelles conséquences lorsqu'un agent refuse 3 postes de réintégration ?
- CAA Bordeaux 11 mars 2014, n° 13BX01652
- Quelles modalités respecter en cas de radiation pour abandon de poste ?
- CAA Douai 13 mars 2014, n° 13DA00357
- Quelle influence de la radiation des cadres sur la retraite anticipée d'un agent ?
- CE 24 janvier 2014, n° 346787
- Quelles conditions liées à l'accès au dossier d'un agent envers lequel une procédure de retrait d'emploi est engagée ?
- CE 31 janvier 2014, n° 369718
- Dans quelle mesure un fonctionnaire pris en charge peut-il être licencié pour insuffisance professionnelle ?
- CAA Paris 3 avril 2014, n° 12PA05098
- Quelle indemnité de licenciement pour insuffisance professionnelle ?
- CE 29 janvier 2014, n° 356196
- Comment déterminer la compétence juridictionnelle en cas de décision de licenciement ?
- CE 28 avril 2014, n° 365052

Delphine Krust

RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

16h45 Primes, indemnités et pensions : quelles sont les conditions d'octroi ?

- Quelles modifications du régime de rémunération au mérite depuis le décret IFSE du 20 mai 2014 ?
 - Quelle prise en compte de la part de mérite ?
 - Quid de l'expérience professionnelle ?
- Quelles règles liées à la communication du contrat et des fiches de paie d'un agent ?
- CE 26 mai 2014, n° 342339
- Quelles conditions de répétition de sommes indûment versées à un agent ?
- CE avis 28 mai 2014, n° 376501
- Dans quelle mesure le titulaire d'une pension de réversion peut-il contester le calcul de la pension principale ?
- CE 12 mars 2014, n° 370677
- Qui est compétent pour délivrer un logement de fonction ?
- CE 16 juillet 2014, n° 365664

Didier Jean-Pierre

17h45 Fin de la formation

MERCREDI 28 JANVIER 2015

8h45 **Accueil des participants**

MATINÉE ANIMÉE PAR

Jérôme Michel

Maître des requêtes au Conseil d'État

Jacques Bazin

Avocat Associé

BAZIN & CAZELLES

AGENTS NON TITULAIRES

9h00 **CDI, CDD : quelle influence des récentes décisions sur la gestion des droits des agents contractuels ?**

- Que faut-il attendre du décret relatif aux agents non titulaires de la FPE ?
 - Quelle application pour la FPT ?
- Contrat d'avenir : quelles conséquences d'une requalification à l'égard d'une personne publique ?
 - Cass 28 mai 2014, n° 13-16235
- Les agents non titulaires sont-ils concernés par la NBI ?
 - CAA Versailles 13 mars 2014, n° 12VE00464
- Quelles causes de refus d'une titularisation ?
 - CAA Versailles 13 mars 2014, n° 13VE00449
- Quels risques de requalification d'une collaboration de 10 ans ?
 - CAA Nantes 7 mars 2014, n° 12NT02678
- Quelle procédure suivre en cas de non-renouvellement d'un CDD ? Quelle information préalable délivrée par l'employeur ?
 - CAA Bordeaux 31 mars 2014, n° 12BX03128
- Quelle est la valeur de la lettre par laquelle l'autorité territoriale notifie à un agent son intention de ne pas renouveler son contrat ?
 - CAA Versailles 23 janvier 2014, n° 12VE01219
- Quelle compétence juridictionnelle en cas de non-renouvellement d'un contrat ?
 - CE 26 mai 2014, n° 370360

10h30 **Pause-café/Networking**

CONGÉS, MALADIE ET ACCIDENTS DU TRAVAIL

11h00 **Congés, maladie, absence : quelles précautions prendre ?**

- Selon quelles modalités un agent peut-il offrir des congés à un collègue ?
 - Quelles précisions apportées par la loi du 9 mai 2014 ?
- À quelles conditions un état anxio-dépressif ouvre-t-il droit à un congé de longue durée ?
 - CE 26 mai 2014, n° 370123

Quelles sont les dernières évolutions en matière d'accident du travail ?

- Comment caractériser un accident de service ?
 - CE 31 mars 2014, n° 368898
- Quel assouplissement des conditions de reconnaissance de l'accident de trajet comme accident de travail ?
 - CE 17 janvier 2014, n° 352710
- Quelles circonstances particulières permettent de regarder la tentative de suicide d'un agent sur son lieu de travail comme détachable du service ?
 - CE 16 juillet 2014, n° 361820

12h30 **Lunch**

APRÈS-MIDI ANIMÉ PAR

Vincent Dumas

Rapporteur public au Conseil d'État

Christophe Pichon

Avocat à la Cour

CORNET VINCENT SEGUREL & ASSOCIÉS

RESPONSABILITÉ ET PROTECTION DES AGENTS

14h00 **Conflits d'intérêts : vos nouvelles obligations**

- Décret du 31 janvier 2014 : quelles sont les situations susceptibles de présenter un conflit d'intérêts ?
 - Quelles sont les personnes concernées ?
 - Quelles sont les modalités procédurales à suivre ?

14h30 **Harcèlement : quel durcissement des règles ?**

- Circulaire du 4 mars 2014 : quel renforcement des dispositifs visant à protéger les agents en cas de harcèlement sexuel ou moral ?
 - Quid du bénéfice de la protection fonctionnelle dans cette situation ?
 - Dans quelle mesure l'agent peut-il utiliser son droit de retrait ?
- Quelle définition du harcèlement sexuel par le juge administratif ?
 - CE 15 janvier 2014, n° 362495
- Quelle consultation du CHSCT en cas de refus d'exercice du droit de retrait ?
 - CE 18 juin 2014, n° 369531
- Comment caractériser le harcèlement moral ?
 - CAA Versailles 6 février 2014, n° 13VE00134

15h30 **Pause-café/Networking**

16h00 **Protection fonctionnelle et discipline : à quoi devez-vous être vigilants ?**

- À quel délai est soumis l'exercice de l'action disciplinaire ?
 - CE 12 mars 2014, n° 367260
- Comment distinguer une mutation dans l'intérêt du service et une sanction disciplinaire déguisée ?
 - CAA Lyon 8 avril 2014, n° 12LY22983
- Quel respect du principe de parité de la commission administrative paritaire ?
 - CE 15 janvier 2014, n° 363559
- Quelles sont les conséquences sur les liens avec le service d'une condamnation à la privation des droits civiques, prononcée par le juge pénal contre un fonctionnaire ?
 - CAA Marseille 4 février 2014, n° 11MA00624
- Droit de réserve et loyauté : quels liens ?
 - CAA Nantes 7 février 2014, n° 12NT02219
- Loyauté de la preuve en matière de cumul d'activités illégal d'un agent : quelle solution ?
 - CE 16 juillet 2014, n° 355201

17h30 **Clôture de la formation**



Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Décryptez les évolutions législatives et réglementaires et intégrez leurs impacts sur vos pratiques
- Appréhendez les principales orientations de la réforme de la fonction publique
- Appliquez la jurisprudence de l'année écoulée

Quelle est la méthode de travail ?

- Un examen des nouveaux textes par les meilleurs experts de la fonction publique
- Un décodage des décisions jurisprudentielles rendues en 2014/2015
- Un support écrit détaillé et spécialement conçu pour l'occasion sera remis à chaque participant

➔ **À l'issue de cette formation, vous saurez :** appliquer toutes les évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles pour sécuriser vos pratiques



Renseignements programme

Posez vos questions à Anne Delom
Tél. : 01 44 09 12 67 • adelom@efe.fr

Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation
35 rue du Louvre - 75002 Paris
Tél. : 01 44 09 25 08 • Fax : 01 44 09 22 22
inscriptions@efe.fr • www.efe.fr

Participation (TVA 20 %)

TARIF HT	NORMAL	SPÉCIAL*
2 jours	1 450 € HT	1 250 € HT

* Tarif réservé aux mairies, conseils régionaux, conseils généraux, communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines.

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui tient lieu de convention de formation simplifiée. Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données.

Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités, ou celles de ses partenaires. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail correctionbdd@efe.fr

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

Informations prise en charge OPCA

N° Existence : 11 75 32 114 75
SIRET : 412 806 960 000 32

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : solution@netbba.com, en précisant que vous participez à une formation EFE.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet www.efe.fr ou par courrier sur simple demande.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

Dates et lieu de la formation

MARDI 27 ET MERCREDI 28 JANVIER 2015 - PARIS

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : 01 44 09 24 29 - e-mail : correctionbdd@efe.fr

Bulletin d'inscription

OUI, je m'inscris à la formation **"Panorama du droit et du contentieux de la fonction publique"** (code 31575) des 27 et 28 janvier 2015

OUI, je m'abonne gratuitement au BJCPonline, la newsletter mensuelle du droit des contrats publics

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Numéro de téléphone portable _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

E-mail du responsable de formation* _____

Nom et prénom du DRH _____

Société _____

N° SIRET | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | Code APE/NAF | | | | | |

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal | | | | | | Ville _____

Tél _____ Fax _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Date : _____ Signature et cachet obligatoires :

Scannez ces codes et rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !

